

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERPRÉFECTORALE

En exécution de l'arrêté interpréfectoral du 18 janvier 2017, il sera procédé, sur le territoire des communes de Caumont – sur – Durance (Vaucluse), Cabannes et Noves (Bouches-du-Rhône), à une enquête publique inter-préfectorale préalable à :

- l'autorisation de construction et d'exploitation
- la déclaration d'utilité publique,

du projet de déviation de l'antenne de canalisation Cavaillon-Apt DN 100 sur la commune de Caumont-sur-Durance par GRTgaz.

Le projet vise à réaliser une déviation de la canalisation de gaz d'environ 2,7 km en diamètre 150 mm . L'antenne existante de diamètre 100 mm est menacée par le ravinement des berges de la Durance. Le nouveau réseau de transport de gaz sera positionné au nord de la Ligne à Grande Vitesse, hors de contraintes de mobilité de la Durance. Le choix d'un diamètre de canalisation supérieur à l'existant solutionnera une problématique de saturation de l'antenne et permettra à GRTgaz de pérenniser son réseau régional et de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Cette enquête publique se déroulera pendant trente et un jours consécutifs, **du mardi 14 février au jeudi 16 mars 2017.**

Le préfet de Vaucluse coordonne l'organisation de l'enquête et en centralise les résultats.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de GRTgaz:

- Mathieu GILLET – chef de projet - ☎: 04 42 60 87 81
- Corinne AVRIL – assistante projets - ☎: 04 78 14 69 38

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières - 84 905 AVIGNON cedex 09).

Le dossier contient une étude d'impact, jointe au dossier d'enquête publique qui peut être également consultée en préfecture de Vaucluse et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>).

Monsieur André FAUGERAS, chef du service foncier (Sté Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel DONNADIEU, inspecteur dans les assurances en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront respectivement déposés en mairies de Caumont-sur Durance (siège de l'enquête), Cabannes et Noves afin que chacun

puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies au public (précisées ci-après).

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>), rubrique enquêtes publiques ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public à la bibliothèque de Caumont.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Caumont-sur-Durance – Place du 8 mai 1945 – 84510 Caumont-sur-Durance). Il pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mel suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr en précisant bien l'objet de l'enquête.

Lieux d'enquête	Adresses	Jours et heures d'ouverture
- Mairie de Caumont / Durance	- Place du 8 mai 1945	- Le lundi : 09h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30 - Du mardi au Vendredi : 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
- Bibliothèque Pierre Voulard	- Place du 8 mai 1945	- Le lundi : 10h00-12h00 / 13h30 – 17h30 - Les mardi et jeudi : 13h30 – 17h30 - Le mercredi : 10h00 – 13h00 / 14h00 – 19h00 - Le vendredi : 10h00 – 12h00 / 14h00 - 19h00
Mairie de Cabannes	Place de la Mairie	- Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30 -17h00
Mairie de Noves	2 place Jean Jaurès	- Du lundi au vendredi : 08h30 – 12h30 / 13h30 - 17h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Caumont-sur-Durance, aux dates et heures ci-après :

- **Mardi 14 février 2017 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 1^{er} mars 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 16 mars 2017 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, pendant le délai d'un an, en mairies de Caumont-sur-Durance, Cabannes et Noves, à la préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

Sous réserve des résultats de l'enquête et après avis du CODERST, le préfet de Vaucluse se prononcera, par arrêté, sur les demandes d'autorisation et d'exploitation et de déclaration d'utilité publique avec l'institution de servitudes d'utilité publique.

Fait à Avignon
Pour le Préfet de Vaucluse
et par délégation,
le secrétaire général

Fait à Marseille
Le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône et par délégation
la secrétaire générale adjointe

Signé Thierry DEMARET

Signé : Maxime AHRWEILLER